

## Luxembourg

Le Luxembourg étant un pays plurilingue et multiculturel, la promotion des objectifs de la "Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles" est omniprésente parce que intrinsèque aux préoccupations et politiques en particulier culturelles. En effet, la diversité culturelle est une réalité quotidienne au Luxembourg où, sur quelques 2586 km<sup>2</sup>, des citoyens de plus de 120 pays (env. 43% de la population sont d'origine étrangère) se côtoient au travail, à l'école ou dans les domaines social, culturel et sportif. Promouvoir et mettre en œuvre la Convention de 2005 équivaut donc à affirmer la pluriculturalité du pays tout en assurant sa propre identité culturelle.

Ceci étant, la mise en œuvre de la Convention de 2005 s'oriente avant tout par rapport à la réalisation des objectifs fixés dans la déclaration gouvernementale, l'actuelle datant du 29 juillet 2009. Au titre de la culture, celle-ci retient notamment que "la culture, porteuse de valeurs, est un facteur d'intégration et favorise la cohésion de notre société".

Il en découle un certain nombre d'objectifs bien définis, comme p.ex. la mise en place d'un "forum des cultures" d'ici 2014, plateforme destinée à mieux appréhender la diversité culturelle du Luxembourg et arriver à un vrai échange intégrateur en faisant se rencontrer les acteurs culturels ainsi que des citoyens étrangers et luxembourgeois, notamment en vue du dialogue interculturel. Ou encore la prise de mesures spécifiques pour donner à un nombre accru de personnes, luxembourgeoises et non luxembourgeoises, la possibilité d'apprendre le luxembourgeois en tant que moyen d'intégration et de communication, notamment grâce à un dictionnaire en ligne qui est en cours de finalisation. Aussi l'échange plus poussé entre artistes créateurs du Luxembourg et de la "Grande Région", espace constitué par les régions limitrophes en Allemagne (Rhénanie-Palatinat, Sarre), Belgique (Wallonie) et France (Lorraine) est encouragé; à cet effet a été créée en 2008 l'association "Espace culturel Grande Région" qui regroupe les représentants des différents pays et régions et qui a pour mission la coordination, l'accompagnement et la promotion des projets transfrontaliers en vue de la coopération et professionnalisation des acteurs culturels par-delà les frontières.

Les objectifs de la Convention se retrouvent également de façon inhérente dans bon nombre des activités au plan national et international, entre autres à travers l'application également aux artistes étrangers résidents des mesures d'aides aux acteurs culturels (p.ex. statut d'artiste professionnel indépendant ou d'intermittent du spectacle, bourse d'aide à la création, subsides etc.), la mise en œuvre de projets internationaux notamment dans le cadre des accords culturels bilatéraux conclus avec une trentaine de pays partenaires, l'exposition d'artistes peintres étrangers dans les trois galeries du ministère de la Culture, les activités des instituts et établissements culturels avec en particulier le Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster qui se dédie au dialogue des cultures, ou encore la structure trinationale Institut Pierre Werner au sein de laquelle collaborent le Goethe Institut, le Centre Culturel Français et le Ministère de la Culture luxembourgeois, etc.

Si les efforts en faveur de la diversité culturelle sont donc constants car déterminants au Luxembourg, un défi particulier en rapport avec la Convention de 2005 reste peut-être celui de rendre cette interconnexion encore plus visible. Il s'agit cependant là d'une mission qui a été identifiée conjointement avec la Commission nationale de coopération avec l'Unesco et que celle-ci entend poursuivre en tant que priorité encore renforcée.